

Communes de  
 ANGEVILLERS - AUMETZ - BOULANGE - FONTOY  
 HAVANGE - OTTANGE - ROCHONVILLERS - TRESSANGE

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINERS

## REVISION PLAN D'ENSEMBLE

### ELABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003  
 ENQUETE PUBLIQUE du 15 octobre au 15 novembre 2004  
 APPROBATION A.P. du 23 décembre 2004

### REVISION

PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007  
 Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010  
 ENQUETE PUBLIQUE du 16 mai au 17 juin 2011  
 APPROBATION A.P. du

Vu pour être annexé à mon arrêté  
 n° 2011-021 SCRECC-JPR-159  
 du 30 SEP. 2011  
 Le Préfet,  
 pour le Préfet et par délégation,  
 le Secrétaire Général,  
 Olivier du CRAY.

ECHELLE 1/15000

LEGENDE	
<b>R1</b>	ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements / Eboulements / Puits → INCONSTRUCTIBLE
<b>R2</b>	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes (DTA) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
<b>R3</b>	ZONE ROUGE - Fontis expertisés aléas faible, moyen, fort (surveillé) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
<b>O1à6</b>	ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes contraintes (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
<b>J</b>	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
—	Limite de zone

